



PROCÈS-VERBAL

de la 8^e assemblée du conseil de quartier de la Cité-Universitaire,
tenue le mercredi 2 octobre 2024 à 19 h
Centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin
895, avenue Myrand

Étaient présent(e)s :

Amélie-Elsa Ferland-Raymond	Présidente
Sophie Dallaire	Secrétaire
Bernard Paré	Trésorier
Rita Giguère	Administratrice
Anne-Marie Thivierge	Administratrice
Gabriel Dusablon	Vice-président
David Breton Saint-Jean	Administrateur
Charles Madet	Administrateur

Étaient également présent(e)s :

Cristina Bucica	Conseillère, service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec
Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district électoral Saint-Louis-Sillery

Étaient absent(e)s

Kauryne Nolla	Administratrice
Alex Tremblay Lamarche	Administrateur
David Weiser	Conseiller municipal, district électoral du Plateau

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 3 citoyens assistent à la rencontre.

Quorum

Le quorum est atteint.

1. Ouverture de l'assemblée

Amélie-Elsa Ferland-Raymond ouvre l'assemblée à 19h01 et souhaite la bienvenue aux membres et citoyens présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

• Ajout

- Ajout du point 8, 3^e puce : Campagne pour la sécurité routière 2025;
- Ajout du point 10, 3^e puce : Éclairage de rues;
- Ajout du point 10, 4^e puce : Construction de l'école secondaire anglaise sur la rue Wolfe.

Sur une proposition de Bernard Paré, appuyée par Gabriel Dusablon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 septembre 2024

Il est proposé par Amélie-Elsa Ferland-Raymond de modifier, dans la section 2, « Lecture et adoption de l'ordre du jour », la 3^e phrase comme suit : « Hélène St-Pierre suggère de devancer ce point dans les ordres du jour des prochaines assemblées ».

Sur une proposition d'Anne-Marie Thivierge, appuyée par Bernard Paré, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 4 septembre 2024 tel que modifié.

4. Suivi aux procès-verbaux et suivi des résolutions passées

Suivi du point 5 de la rencontre du 4 septembre 2024 : Mme Giguère demande si le rehausseur de chaussée planifié sur la rue Saint-Jean-Bosco était en asphalte et s'il résistera à l'hiver. On lui répond que oui.

5. Période d'intervention des conseillers municipaux

Maude Mercier-Larouche porte à notre attention une exposition à l'Îlot des Palais à laquelle elle a participé et qui est ouverte au grand public du 25 septembre 2024 au 5 janvier 2025. Elle porte sur la mobilité à Québec, d'hier à aujourd'hui. On y présente plusieurs modes de déplacement : marche, autobus, cheval, tramway, vélo et automobile. Elle nous informe qu'une jeune artiste très talentueuse a travaillé au projet. Elle nous invite à aller voir cela.

À Vélo : le RTC a atteint l'objectif de la saison, soit 1,1 million de déplacements (la fin de semaine dernière). C'est une source de fierté. Elle nous remercie de l'utiliser si c'est le cas et, sinon, elle nous invite à l'essayer. L'utilisation du vélo contribue aussi à réduire la congestion routière.

Comité sécurité des aînés : Dans le cadre du renouvellement de la politique de sécurité routière, les aînés sont une priorité. Il y a 70 intersections de piétons où le temps de traversée piétons a été allongé dans les trois dernières années. Des aménagements ont aussi été faits à proximité de résidences pour aînés.

Les travaux ont été terminés dans le parc de la Plage Jacques-Cartier. 12 millions ont été investis en travaux de stabilisation des berges. Il y avait eu perte jusqu'à 5,7 mètres de berges par endroit en raison de l'érosion naturelle. Diverses méthodes ont été utilisées pour faire la stabilisation des berges.

6. Période des questions et commentaires de citoyens

Deux citoyens du quartier Saint-Jean-Baptiste de la Salle (Isabelle Drolet et Jean Pelletier) sont présents. Des projets de densification sont présents dans le quartier (dans la partie Saint-Jean Baptiste-de-La-Salle). Ils aimeraient savoir comment parler de leurs préoccupations. Ils ont déjà parlé au conseiller municipal David Weiser, qui a bien entendu les préoccupations des citoyens. M. Weiser leur a aussi proposé de venir en discuter au conseil de quartier. Amélie-Elsa explique le fonctionnement d'un conseil de quartier. Le secteur qui les préoccupe est celui de la rue Carré le Bayonne. Il y a eu un projet, les appartements Laflèche, qui a été construit par le passé. Ils savent qu'un ou deux autres projets s'en viennent dans le même secteur. Le projet près des appartements Laflèche est, selon les citoyens, de 12 étages, 469 unités. Non loin de là, il y a aussi le Trilogia 1, un édifice de 60 unités, déjà existant. Les citoyens mentionnent qu'il y aura une autre phase au Trilogia, qui devrait ajouter 120 unités (ne savent pas si ce sera deux bâtiments de 6 étages ou un bâtiment de 12 étages). Ils affirment que ces projets ont été déposés à la Ville de Québec et qu'ils sont à l'étude. Il y a une pente descendante, à partir de chemin Sainte-Foy vers Versant-Nord. Les immeubles étant plus hauts en altitude que le secteur d'intérêt des citoyens, ils sont très imposants. Bernard explique que si les immeubles doivent être plus élevés que la limite permise pour le secteur, il y aura une demande de changement de zonage, et qu'alors il y aura une consultation publique au conseil de quartier. Dans ce cas-là, les citoyens concernés recevront l'invitation à participer. Si toutefois le zonage est conforme, il n'y aura pas de consultation au conseil de quartier. Les citoyens mentionnent qu'il y a des enjeux pour l'esthétique du paysage, mais aussi pour la circulation, etc. Ils auraient beaucoup aimé être avertis en amont dans le cas d'un projet précédent. Ils recommandent d'avoir une meilleure communication de la part des promoteurs s'il y a un projet. Ils ajoutent que cela prendrait un trottoir avec tous ces appartements-là, ainsi qu'un arrêt, notamment parce qu'il y a énormément de jeunes familles dans ce coin-là. Un représentant des Immeubles Simard, responsable des relations avec la communauté, est présent dans la salle. Ceux-ci sont propriétaires de Trilogia. Ils vont établir un processus de relation avec la communauté.

À propos d'ÀVélo, un citoyen demande si la Ville a pensé à une façon de rendre disponible des casques ? Maude Mercier-Larouche répond que le port du casque relève du code de la sécurité routière. Il est vérifié par le Service de Police de la Ville de Québec. Le RTC ne peut pas contrôler le port du casque, il peut seulement faire de la sensibilisation. Certaines villes ont mis des casques qui s'attachaient aux vélos : ils ont reculé rapidement dans cette mesure pour des raisons de vols, d'hygiène. Il faut continuer la sensibilisation, en parler aussi à nos proches. Il y a eu plus de 100 constats d'infraction qui ont été donnés pour sensibiliser au port du casque (selon les données recueillies en date du milieu de l'été). Le citoyen recommande de faire de la sensibilisation sur la sécurité du vélo. Il suggère par exemple qu'il serait pertinent d'informer les citoyens, en inscrivant sur les bornes ÀVélo que le port du casque est obligatoire et que de ne pas en porter peut entraîner une amende.

Rita Giguère demande à quel propos étaient les travaux d'aqueduc qu'il y a eu en fin d'été 2024 sur la rue Myrand ? Maude Mercier-Larouche répond que le système racinaire des arbres était entré dans les conduits et qu'il a fallu creuser pour corriger la situation.

Rita Giguère mentionne que le fait que les normes de stationnement ont été modifiées sur la rue Myrand cause des dépenses supplémentaires aux participants des cours de peinture qui se donnent dans le Centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin. Maude Mercier-Larouche explique qu'il y a eu une volonté d'uniformiser

les heures payantes pour le stationnement sur l'ensemble du territoire de la Ville de Québec pour des raisons d'équité. Cela ne pourra pas changer.

M. Pelletier amène un point sur le déneigement. Il questionne le règlement qui mentionne qu'en zone 4, il y a un délai de 7 à 10 jours pour le déneigement.

7. Fonctionnement du conseil d'administration

Participation aux comités

Les administrateurs du conseil de quartier souhaitent s'organiser en comités pour travailler un peu plus en profondeur certains dossiers. Amélie-Elsa Ferland-Raymond a préparé une liste de comités potentiels, qui ont été ajustés lors des discussions. Une liste préliminaire de participants aux divers comités est établie par les administrateurs du conseil de quartier. Des ajustements pourront être apportés au besoin.

Sports et loisir

- Charles Madet, Sophie Dallaire

Mobilité durable et active

- Anne-Marie Thivierge, David Breton Saint-Jean
- *Note : un ou des membres de ce comité participe (nt) à la Table de concertation vélo.*

Parc, espaces verts, biodiversité

- Rita Giguère, Sophie Dallaire

Sécurité routière

- Bernard Paré, Rita Giguère

Animation et fêtes de quartier

- Amélie-Elsa Ferland-Raymond, Rita Giguère, Kauryne Nolla.

Aménagement du territoire, zonage et densification

- Gabriel Dusablon, Bernard Paré

Vivre ensemble

- Amélie-Elsa, Anne-Marie Thivierge

Matières résiduelles

- Sophie Dallaire

Plan d'actions

Il serait intéressant d'avoir un plan d'actions pour le conseil de quartier. D'ailleurs, notre conseillère en consultations publiques nous informe que cela peut être nécessaire pour avoir accès à du financement. Elle nous partagera l'exemple de conseil de quartier de Sillery.

Prochaines actions du Conseil

Comme premières actions, le conseil de quartier doit débiter les démarches pour élaborer un plan d'actions.

Consultations publiques à venir et modes de fonctionnement du Conseil

Le Conseil de quartier a l'obligation de recevoir les consultations publiques. Toutefois, il n'a pas la responsabilité de les coordonner. Ces derniers mois, il y a eu de nombreuses séances de consultations publiques durant les séances du conseil de quartier. Les administrateurs ont constaté que cela allonge de façon importante les rencontres et cherchent certaines solutions.

David Breton-Saint-Jean mentionne qu'il serait préférable que les administrateurs du conseil de quartier parlent en premier. Après discussion, ceci n'est pas retenu, car il est important que les administrateurs entendent l'opinion des citoyens avant de se prononcer. Bernard Paré mentionne que l'introduction de la séance de consultation par l'animateur de la Ville pour présenter le projet est trop longue : il y aurait peut-être moyen de réduire. Une autre possibilité serait de limiter le droit de parole des citoyens à une certaine durée et de limiter les répétitions. Anne-Marie Thivierge précise que, si les gens savent à l'avance que le temps de parole est limité à un certain nombre de minutes, ils se prépareront à l'avance. Charles Madet mentionne qu'il y a des soirées où on a deux ou trois consultations publiques et que c'est trop. Il mentionne aussi qu'il n'est pas à l'aise de restreindre le droit de parole aux gens. La gestion du temps, tout au long de la séance, est très importante. Il est mentionné que la norme pour les droits de parole serait de 2 à 3 minutes pour la première prise de parole, puis, qu'il est possible de proposer un deuxième tour s'il reste du temps.

Gabriel Dusablon se demande s'il faudrait faire des sessions de travail des administrateurs pour avancer les dossiers du conseil de quartier. Amélie-Elsa Ferland-Raymond se demande si on a le droit de se réunir sans les citoyens pour nos dossiers ? Cristina Bucica répond que oui. Il y a des conseils de quartier qui tiennent des rencontres préparatoires.

Amélie-Elsa Ferland-Raymond mentionne qu'il est très clair que tout le monde veut entendre les citoyens. Il est toutefois souhaité d'avoir plus d'encadrement de la part de la Ville dans la gestion du temps (par exemple : temps de parole annoncé, 3 min pour une première intervention, 2^e intervention 1 min, si le temps le permet). Il est suggéré d'avoir un gardien du temps (autre que l'animateur). Tel que mentionné précédemment, une introduction plus brève par la Ville avant les présentations du projet pourrait contribuer à réduire le temps total de la consultation. Le temps de parole des administrateurs serait aussi limité aux 3 minutes. Enfin, il est suggéré que les administrateurs pourraient aussi envisager de se réunir à un autre moment.

8. Sujets d'intérêt et dossier du Conseil de quartier

- **Requalification changement de zonage Quatre-Bourgeois**

Le Conseil de quartier remarque qu'il y a des changements de zonage à la pièce régulièrement pour le secteur de Quatre-Bourgeois, entre la route de l'Église et l'autoroute Robert-Bourassa. Il se questionne à savoir si le zonage actuel est toujours pertinent. Le Conseil de quartier pourrait proposer une résolution à ce propos éventuellement.

Notre conseillère en consultations publiques nous mentionne qu'il y a déjà un plan particulier d'urbanisme pour cette zone et qu'elle offre une planification à long terme.

- Retour sur la fête de quartier Notre-Dame-de-Foy

Une fête s'est tenue au parc Notre-Dame-de-Foy le 7 septembre 2024. Des membres du conseil de quartier étaient présents. Les administrateurs présents ont distribué du matériel pour assurer la visibilité des piétons et cyclistes. Amélie-Elsa souligne que l'événement s'est bien déroulé et qu'il y a eu un intérêt de la population. Les administrateurs considèrent que la participation à cet événement est positive.

- Programme de mobilisation à la sécurité routière 2025

Les administrateurs discutent de la possibilité de faire un projet dans le cadre du programme de mobilisation à la sécurité routière 2025 (<https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/mobilisation>). Il est suggéré de faire un projet comme celui de l'an dernier. La prise de décision sur le sujet est remise à la prochaine réunion. Si un administrateur a une suggestion, il peut le partager entre temps. Notamment, on peut suggérer des actions complémentaires et différentes à ce qui a été fait comme activité de distribution.

9. Correspondance et trésorerie

Bernard Paré mentionne que le solde au compte est présentement de 1 458,82 \$.

Bernard Paré a reçu une communication de la Ville à propos des dépenses non autorisées des conseils de quartier : les publicités sur Facebook ne peuvent être payées par l'argent de la Ville de Québec. Un conseil de quartier qui reçoit de l'argent d'un autre organisme pour payer une publicité sur les réseaux sociaux peut toutefois payer de la publicité sur Facebook.

10. Divers

- Plan d'urbanisme et mobilité

Il y a une rencontre à Charlesbourg le 3 octobre 2024 sur le sujet du plan d'urbanisme et de la mobilité. Amélie-Elsa Ferland-Raymond et Bernard Paré y vont.

- Infos du quartier par Mme Giguère

Rita Giguère ira au prochain conseil d'arrondissement.

- 311 - éclairage déficient sur l'intersection Nérée-Tremblay – Chemin Sainte-Foy

Il y a eu par Bernard Paré déclaration auprès du 311 d'un éclairage déficient à l'intersection Nérée-Tremblay – Chemin Sainte-Foy. M. Paré a un suivi. L'analyse de la situation a été faite et, au printemps 2025, des modifications seront apportées pour améliorer l'éclairage à l'intersection.

- Construction d'une nouvelle école secondaire sur l'avenue Wolfe

Le document de consultation a été analysé par Sophie Dallaire. Elle souligne qu'il est prévu que la cour d'école sera un parc-école et que les installations sportives extérieures seront accessibles à la population. Aussi, un passage pour les piétons et cyclistes est prévu entre la rue des Forges et la rue Wolfe, afin de maintenir cette voie de communication importante pour le quartier (par exemple, pour rejoindre la rue de l'Église). La page suivante peut être consultée pour en savoir plus :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=739>.

11. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 26.